



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

presse et livres

Question écrite n° 120044

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la présence de livres nazis dans certains salons ou foires aux livres, dans certains pays arabes. En effet, comme la récente foire aux livres du Caire l'a récemment révélé, par la dénonciation courageuse d'intellectuels musulmans français, il est scandaleux et inadmissible de voir *Mein Kampf*, vendu comme un livre normal, voire comme un quasi best-seller. Cette diffusion de livres nazis ne peut qu'être dénoncée, comme une réelle forme de néo-révisionnisme qui ne peut être tolérée, car ce n'est pas la première fois que ce genre de manifestations accueille les ventes de livres nazis. Les autorités de certains pays arabes ne semblent pas réagir, si ce n'est pas qu'ils ferment les yeux devant cette pratique de diffusion tout à fait condamnable. Il conviendrait donc qu'une action commune affaires étrangères-culture puisse être diligentée auprès des autorités diplomatiques des pays concernés. Il lui demande donc s'il compte répondre positivement à cette suggestion.

Texte de la réponse

La France considère que la lutte contre toutes les formes de racisme, notamment l'antisémitisme, est une priorité nationale. Notre pays mène une action inlassable dans ce sens. Sur le plan international, la France a engagé une opération de sensibilisation de grande ampleur sur la résurgence de l'antisémitisme et la nécessité de renforcer les moyens de lutte. À l'OSCE : après avoir pris une part active dans l'organisation et le déroulement de la conférence de Berlin sur l'antisémitisme (avril 2004), notre pays a pris l'initiative de réunir à Paris (juin 2004) une conférence spécialement chargée du problème de la diffusion sur Internet de la propagande raciste, antisémite et xénophobe. En septembre, s'est tenue à Bruxelles une troisième conférence sur la tolérance et les discriminations. En décembre, le conseil ministériel de l'OSCE s'est réuni à Sofia pour arrêter les suites à donner à ces trois conférences. Il a, en particulier, entériné les déclarations de Berlin et de Bruxelles, pris des mesures pour lutter contre l'incitation aux crimes de haine sur Internet et décidé la désignation de trois représentants personnels sur les questions de tolérance, dont un sur l'antisémitisme. Une conférence de suivi a eu lieu en juin 2005 à Cordoue. Au sein de l'Union européenne, un séminaire sur le thème « L'Europe contre l'antisémitisme » a été organisé en février 2005 par la Commission. Dans le prolongement de cette initiative, un groupe de travail composé de représentants de la Commission, du Congrès juif européen et de la Conférence des rabbins européens a été mis en place. Plusieurs actions sont à l'étude, comme une réunion des ministres de l'éducation consacrée à l'examen des pratiques éducatives et des actions à mener en milieu scolaire en matière de tolérance et de mémoire de la Shoah, une réunion des ministres de l'intérieur en vue d'un échange des pratiques et d'une coordination des moyens de lutte, le développement des moyens de veille, avec la transformation de l'Observatoire des phénomènes racistes et xénophobes de Vienne en véritable agence des droits de l'homme, l'ouverture d'un dialogue entre l'Europe et les mondes juif et arabe dans le cadre de la Fondation euroméditerranéenne pour le dialogue des cultures, fruit du processus de Barcelone. D'ores et déjà, le dernier conseil européen a décidé de renforcer le volet « lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la xénophobie » du programme pluriannuel justice - affaires intérieures. Aux Nations-unies, la France défend le principe d'un engagement renforcé sur le thème de l'antisémitisme. Ainsi a-t-elle insisté, face à la réticence de

certaines partenaires, pour que la résolution sur l'intolérance religieuse traditionnellement présentée par l'Union européenne comporte des références appuyées à l'antisémitisme et que la déclaration de la conférence OSCE de Berlin soit citée dans la résolution sur la coopération ONU/OSCE. Dans le monde, notre pays n'a cessé de dénoncer les écarts de langage commis par certains dirigeants, comme l'ancien premier ministre de Malaisie, auquel le chef de l'État a adressé une lettre de réprobation. La France a effectué des démarches diplomatiques auprès de certains pays arabes ou musulmans après que des émissions antisémites qui en provenaient ont été diffusées sur notre territoire. Elle participe, aux côtés de dix-sept pays, au groupe d'action internationale pour la mémoire de la Shoah qui mène un travail de mémoire et d'enseignement de l'Holocauste, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale où elle avait été occultée. Le ministre a condamné avec la plus grande fermeté l'organisation à Téhéran, le 11 et 12 décembre 2006, d'une « conférence sur l'Holocauste » ainsi que les thèses révisionnistes et négationnistes auxquelles cette réunion a donné une tribune. Auparavant, en avril 2006 et à plusieurs reprises, il a condamné les propos du Président iranien qui mettait en question la réalité de l'Holocauste. Lorsqu'il s'agit de publications diffusées à l'étranger, dans le cadre d'organisations à caractère privé, il nous est difficile de faire des démarches diplomatiques, même si nous condamnons avec la plus grande vigueur et sans la moindre réserve la diffusion d'un livre tel que Mein Kampf. Cependant, nous sommes difficilement en mesure de peser sur ce domaine privé à l'étranger. Pour autant, notre vigilance demeure entière, et nous explorons tous les moyens d'action possibles afin de faire reculer les attitudes, les écrits et les pratiques antisémites et racistes partout dans le monde.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 120044

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2007, page 2286

Réponse publiée le : 17 avril 2007, page 3706